

L'ETAT DE LA QUESTION LOUIS XVII

Il n'est pas étonnant que certains aient pensé à faire appel aux ressources de la science dans ses récentes découvertes pour résoudre ce qu'ils s'acharnent à décrire comme une énigme, alors que celle-ci est déjà résolue depuis longtemps ainsi que nous pensons l'avoir prouvé tout au long de cette étude.

Dans le cadre de ce genre de recherches, on fit tout d'abord appel aux cheveux, avant de pouvoir recourir à ce que d'aucuns considèrent comme l'arme absolue, l'ADN.

LES ANALYSES DU DOCTEUR LOCARD

LES ÉLÉMENTS DE LA RECHERCHE

Les protagonistes

En 1943, un jeune journaliste de l'époque, André Castelot, aujourd'hui connu comme l'auteur de nombreux livres d'histoire, eut l'idée de soumettre à un examen scientifique les cheveux de Naundorf d'une part, de Louis XVII d'autre part, qu'il détenait. Il affirmait être sûr de leur authenticité.

Le docteur Edmond Locard était alors directeur du laboratoire de police technique de Lyon et considéré comme un expert en la matière. Il était l'auteur d'un Traité de criminalistique et avait déterminé que l'observation du canal médullaire des cheveux était un puissant facteur d'identification.

Origines des matériaux

Marie-Antoinette avait coupé une mèche des cheveux de son fils avant leur séparation, qui se produisit le 3 juillet 1793. Cette relique suivit un itinéraire pour le moins tortueux : parvenue dans les mains de Robespierre on ne sait trop à quel titre, elle fut prise par un dénommé Courtois, député à la Convention et régicide, membre de la commission chargée par l'assemblée de l'inventaire des papiers de l'Incorruptible après le 10 thermidor (28 juillet 1794). Ce personnage fort peu recommandable garda pour lui de nombreuses reliques et papiers de la famille royale découverts par lui dans la chambre de l'apprenti dictateur, y compris les cheveux en question. D'héritages en dépôts confidentiels, cette mèche termina sa course entre les mains de l'abbé Ruiz, alors curé de Vitry-en-Perthois.

D'autre part, le commissaire Damont, lors de l'autopsie de l'enfant du Temple, le 21 prairial an III (9 juin 1795), avait obtenu du docteur Pelletan, qui opérait en personne, une mèche de cheveux prélevée sur la tête du jeune défunt. Damont avait placé cette relique [dans un petit coffret](#) confectionné à cet effet qui fut retrouvé chez ses descendants, intact, ce qui en atteste l'authenticité. Pour sa part, le marquis de Tinguy, descendant des La Rochejaquelein, était en possession d'une mèche de cheveux du Dauphin, que la Reine avait remise directement à son grand-oncle, Henri de La Rochejaquelein, qui, avant de devenir le généralissime de la Grande Armée Catholique et Royale, était demeuré auprès de la famille royale jusqu'au 10 août 1792.

Nous avons vu enfin que, lors de l'exhumation au Kalverbos, à Delft, le docteur Hulst avait prélevé [une partie des cheveux trouvés dans le cercueil](#). Ces cheveux, comme les autres éléments prélevés à cette occasion, avaient été confiés au musée de la police néerlandaise. Une partie en fut mise à disposition du docteur Locard dans un pli scellé confié à un courrier.

LES RÉSULTATS

Les résultats des différentes analyses réalisées par le docteur Locard entre 1943 et 1951 sont consignés dans son [rapport final en date du 4 mai 1951](#) Ils sont finalement négatifs.

DISCUSSION

Une méthode controversée

Quelle qu'ait été la renommée, y compris sur le plan international, du docteur Locard, on est obligé

de constater que l'excentration du canal médullaire des cheveux est fortement contestée comme méthode d'identification. Cette caractéristique n'est en réalité ni extrêmement rare ni, de ce fait, puissamment signalétique.

Nous avons gardé personnellement le souvenir d'un article de la revue Science & Vie, publié voici bien des années (ce qui fait que nous n'avons pu en retrouver les références), qui contestait formellement cette méthode. Qui plus est, trois scientifiques contestent le caractère déterminant de la position du canal médullaire dans le cheveu.

Le professeur Balthazard, de la Faculté de Paris, écrit: "Le canal médullaire occupe la partie axiale d'un poil, sous forme d'un cordon cylindrique plus ou moins régulier, ce qui souligne déjà sa variabilité d'aspect. Sa situation [au centre d'un cheveu](#) est rarement constante : l'examen au microscope d'un cheveu montre que le canal médullaire n'en occupe exactement le centre que par endroits. Quand il s'agit de cheveux frisés ou ondulés, le canal oscille alternativement de part et d'autre de leur axe idéal et, dans la courbure d'une boucle, il se rapproche toujours du bord central. [Le canal médullaire est souvent discontinu](#)". Il ajoute ensuite : "Dans l'état actuel de nos moyens scientifiques, rien ne nous permet d'établir pour un cheveu une carte d'identité bien précise".

Le docteur de Fontbrune explique pour sa part ce phénomène de la façon suivante : "La chose s'explique par le fait que le poil n'est pas parfaitement cylindrique. Sa section est légèrement elliptique et il pousse dans un mouvement hélicoïdal à la manière d'une vrille. Les assises de cellules germinatives qui lui donnent naissance dans la papille n'étant pas en nombre absolument égal dans un plan de symétrie, on conçoit que l'épaisseur de la substance corticale ne soit pas uniforme dans la totalité de sa circonférence, entraînant par voie de conséquence des variations normales dans la situation et les dimensions du canal médullaire. En d'autres termes, un cheveu pousse en tournant sur lui-même autour de son axe, avec des épaisseurs variables de son écorce, et l'excentricité du canal médullaire, constatée par endroits, résulte simplement de la mise à plat du poil sur la lame porte».

Le professeur A.H. de Witt, pharmacien-chimiste, sous-directeur du Laboratoire judiciaire du ministère de la Justice, à La Haye, souligne enfin : «1. La position excentrée du canal médullaire n'est ni extrêmement rare ni puissamment signalétique. 2. De nombreux cheveux de Naundorf possèdent cette particularité. 3. Un examen comparatif des cheveux d'un enfant de huit à dix ans avec ceux d'un homme de soixante ans est extrêmement hasardeux».

Des matériaux douteux

Nous avons déjà remarqué que l'authenticité des cheveux soumis à ces divers examens n'était pas toujours assurée étant donné les chemins tortueux que certains avaient suivis. Lors de la première analyse, les cheveux donnés comme ceux de Naundorf avaient été coupés sur la tête de ce dernier à son décès par son propre fils aîné, Charles Édouard. On est allé jusqu'à invoquer, pour expliquer l'identité des résultats de cette première analyse, le prétendu dérangement mental d'une des détentrices de cette mèche qui aurait en fait mélangé par inadvertance deux mèches du Dauphin.

D'autre part, en 1951, le professeur de Witt examina [les cheveux provenant de l'exhumation](#) de l'année précédente et leur trouva une coloration roussâtre, ce qui correspond parfaitement aux termes du rapport du docteur Hulst en date du 3 octobre 1950. Ce texte, rédigé bien entendu en langue néerlandaise, qualifie la couleur des cheveux trouvés dans le cercueil du Kalverbos de «rossig», ce qui signifie très exactement en français «roussâtre» (et non pas rouille ainsi que l'écrivent les auteurs français, le terme correspondant en néerlandais étant «roestkleurig», provenant du mot «roest» qui désigne la rouille en néerlandais). Mais les cheveux qu'analysa le docteur Locard étaient noirs !

En outre, le professeur Léo Testud, dans son Traité d'anatomie, fournit les précisions suivantes : «Les cheveux sont plus gros chez l'adulte que chez l'enfant et le vieillard. D'après les tables dressées pour la recherche médico-légale, le diamètre des cheveux, mesuré au micromètre, est de 24 à 12 jours, de 38 à 18 mois, 53 à 15 ans. Locard, dans son expertise du 12 novembre 1943, indique le diamètre des cheveux qu'il a examinés : 65 à 71. Ceci entraîne nécessairement une conséquence capitale, dont on se demande par quelle aberration il ne s'en est pas aperçu lui-même : les cheveux ne pouvaient provenir de Louis XVII enfant qui, en 1795, avait seulement dix ans et dont les cheveux auraient dû obligatoirement avoir un diamètre inférieur à 53».

CONCLUSION

Des analyses menées sur des matériaux aussi sujets à caution et avec une méthode dont il faut bien dire qu'elle ne peut fournir aucune identification sérieuse ne pouvaient bien sûr apporter une preuve quelconque ni aux partisans, ni aux adversaires de la survivance.

Il est vraisemblable qu'il y a eu des maldonnées dans la fourniture des échantillons destinés à être analysés. Négligences ? Malveillances ? Nous n'avons aucun élément pour en juger et d'ailleurs, vu le manque de crédibilité de la méthode, les résultats de ces analyses ne pouvaient pas être concluants.

Ce premier essai de recours aux méthodes scientifiques se conclut sur un fiasco.

RECOURS À L'ADN

UNE OFFENSIVE BIEN MONTÉE

La dernière décennie du XX^{ème} siècle vit, bien entendu, la commémoration de la révolution de 1789, qui n'en méritait pourtant pas tant.

Certains pensèrent donc que le moment était des plus propices pour tenter de résoudre - définitivement souhaitaient-ils - l'irritant problème de la survivance. Il fut procédé en plusieurs étapes, selon une progression dosée avec soin.

Le plus habile fut de lancer l'offensive non pas depuis la France, mais depuis les Pays-Bas. Pourquoi ce choix ? Tout simplement parce que ce Naundorf si gênant était décédé à Delft, précisément aux Pays-Bas, en 1845. Ce n'est donc pas un hasard si un livre fut publié par l'éditeur De Bataafsche Leuw, d'Amsterdam, en 1995. Cette année marquait en effet à la fois le bicentenaire du décès de l'enfant du Temple le 20 prairial an III (8 juin 1795), et le cent-cinquantième du décès de Naundorf le 10 août 1845. L'auteur en était un nommé J.H.Petrie, professeur de français à l'École d'agriculture de Groningue, aux Pays-Bas, pour lequel il constitua la thèse qui lui valut le titre de docteur. Rédigé bien entendu en langue néerlandaise, cet ouvrage fut publié sous le titre *Lodewijk XVII - Naundorff - Een mysterie ontrafeld*, ce qui signifie en français *Louis XVII - Naundorff - Un mystère éclairci*. Aucune traduction en français de ce livre n'a jamais été publiée depuis lors, du moins à notre connaissance.

La seconde étape consista à promouvoir, à partir des [reliques de Naundorf retirées de son cercueil lors de l'exhumation de 1950](#), des recherches basées sur l'ADN, cette découverte récente qui doit, pense-t-on, permettre d'apporter souvent des réponses à des problèmes d'identité. Le meneur de jeu véritable en fut le docteur Petrie, d'un bout à l'autre.

En troisième lieu on revint à l'idée qui avait été émise depuis longtemps : soumettre à des tests d'ADN le cœur d'enfant déposé à Saint-Denis, en utilisant les données récoltées lors des analyses précédentes. Ce processus fut mis en œuvre et dirigé par Monsieur Philippe Delorme qui exposa l'ensemble de ces travaux dans son livre *Louis XVII, la vérité*, publié en 2000 chez Pygmalion, à Paris.

Nous étudierons brièvement en premier le livre du docteur Petrie (nous avons personnellement la chance de lire la langue néerlandaise), que nous avons disséqué pratiquement phrase à phrase. Nous analyserons ensuite le déroulement des premières analyses d'ADN et de leurs résultats. Nous ferons ensuite le même travail sur le livre de Monsieur Philippe Delorme. Cela nous permettra de porter un jugement circonstancié sur ces tentatives et nous amènera tout naturellement à énoncer certaines conclusions d'ordre général.

ANALYSE DU LIVRE DU DOCTEUR PETRIE

Nous avons personnellement tiré de cet ouvrage 84 pages de corrections à faire. Il est impossible de les reproduire ici dans leur détail. Bornons-nous donc au recensement ci-après. Il va de soi que, désirant porter un jugement objectif sur ce texte, nous nous sommes abstenus d'avoir recours aux résultats de notre propre étude, tels qu'ils se trouvent exposés dans les épisodes précédents, et que nous n'avons dans toute la mesure du possible opposé au docteur Petrie que des extraits d'auteurs non-naundorfistes, voire antinaundorfistes, et même, parfois, ses propres assertions !

Nous avons trouvé :

85 fausses assertions (faits, dates ou textes inexacts).

29 assertions non probantes ou sans signification (qui n'ont pas trait au problème étudié ou qui n'y apporte rien).

34 interprétations malignes (interprétations délibérément faussées des faits, textes ou témoignages).

7 recours à des faux témoins ou à des témoins pour le moins douteux.

7 affirmations sans fondement (faits avancés sans preuve par l'auteur).

8 affirmations arbitraires ou partiales.

44 interprétations erronées ou absurdités ou imprécisions ou confusions ou contradictions.

Ceci sans compter d'autres erreurs moins fréquentes.

Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur les intentions de l'auteur. Le seul élément qui nous intéresse - et qui est noir sur blanc ! - est ce qu'il a écrit. Nous nous bornerons à nous étonner qu'un travail de cette espèce ait valu à son auteur un titre de doctorat, ce qui ne témoigne pas en faveur du sérieux des autorités académiques qui l'ont examiné.

Contrairement à ce que prétend le docteur Petrie, son livre ne peut en aucun cas être qualifié d'historique, et encore bien moins de scientifique (encore que l'Histoire soit une science, même si elle n'a pas la précision rigoureuse des mathématiques).

Hormis quelques précisions, sans grande importance d'ailleurs, son livre ne contribue en rien à l'étude de l'affaire Louis XVII, qui se résume de nos jours à une seule question, essentielle : «Naundorf était-il ou non Louis XVII ?».

Pas plus que ceux qui l'ont précédé dans cette voie de dénigrement systématique, le docteur Petrie n'a pas réussi - bien loin de là ! - à prouver que Naundorf était une autre personne que Louis XVII.

En vérité, en étudiant avec soin les arguments qu'il avance, nous sommes arrivés, à partir de son livre, à la conclusion exactement inverse de celle qu'il voulait imposer.

Le cas est donc clair : Naundorf était bien Louis XVII.

LES ANALYSES D'ADN À PARTIR DE L'[OS DE NAUNDORF](#)

L'ADN (acide désoxyribonucléique) a été découvert en 1953, ce qui, au regard de la science, date d'hier. Il a néanmoins été déjà maintes fois utilisé pour des identifications judiciaires, et notamment pour des recherches de paternité avec de l'ADN frais ou à tout le moins récent.

Il était logique que germe l'idée d'avoir recours à ce moyen miracle pour répondre à cette question que beaucoup se refusent encore à considérer comme définitivement résolue par les faits déjà connus: Naundorf était-il Louis XVII ? Il va de soi que, pour nous, il y a longtemps que la réponse est positive !

Lancée par Monsieur Philippe A. Boiry, doyen de la Faculté Libre des Sciences de la Communication, avec l'accord du prince Charles Edmond de Bourbon, en 1994, cette recherche fit en définitive l'objet d'un accord avec Monsieur J.H.Petrie qui avait obtenu pour sa part l'accord du prince Charles Louis de Bourbon.

Un accord fut signé le 14 février 1997 qui prévoyait que les analyses seraient menées parallèlement d'une part par le professeur Cassiman, du laboratoire de génétique humaine de l'Université de Louvain, en Belgique, et d'autre part par le docteur Pascal, du laboratoire de génétique moléculaire du CHRU de Nantes. Il fut convenu que les résultats de ces travaux, tenus secrets jusqu'alors, seraient communiqués au public lors d'une conférence de presse organisée en commun. Il avait été précisé que, dans l'état des connaissances à ce moment, la recherche ne pouvait se faire que sur l'ADN mitochondrial, que l'on disait transmis par voie féminine exclusivement.

Les matériaux réunis à cet effet rassemblèrent une partie de la mèche de cheveux de Louis XVII déjà utilisée par le docteur Locard, des cheveux de la reine Marie-Amélie, nièce de Marie-Antoinette par la sœur de cette dernière, Marie-Caroline, [des cheveux des deux archiduchesses Marie Joséphe et Jeanne Gabrielle](#), sœurs de Marie-Antoinette, des cheveux du prince André de Bourbon-Parme, descendant en ligne féminine de l'impératrice Marie-Thérèse. Le docteur Petrie réussit à y adjoindre des cheveux et des poils de Naundorf prélevés lors de l'exhumation de 1950 à Delft, ainsi qu'un échantillon des os prélevés à la même occasion.

Il se révéla au cours des travaux que le chromosome Y que le professeur Cassiman avait réussi à isoler dans l'os fourni par le docteur Petrie n'était pas le même que celui des deux princes de Bourbon.

Le doute ainsi créé sur l'authenticité du matériau devint rédhibitoire lorsque le docteur Petrie avoua au doyen Boiry, nommé d'un commun accord coordinateur de la recherche, que l'os de Naundorf était demeuré durant quarante-six ans - de 1950 à 1996 - dans un bocal non scellé !

Qui plus est, on ne savait même pas de quel os il s'agissait. Le docteur Petrie parle tantôt d'un tibia, tantôt d'un humérus. Dans son rapport sur l'exhumation de 1950, le docteur Hulst déclare avoir prélevé un humérus et un cubitus.

Il est évident que dans ces circonstances les recherches d'ADN effectuées à partir de cet os sont dénuées de toute valeur scientifique et ne sauraient prouver quoi que ce soit.

Mais en outre les recherches pour isoler l'ADN de l'impératrice Marie-Thérèse à travers ses descendants se révélèrent illusoire. Le professeur Cassiman dut constater qu'il aboutissait à trouver un tel nombre de mutations qu'il en fut même amené à supposer une ou plusieurs adoptions. Le docteur Pascal exprima sans réserve ses doutes à ce sujet lorsqu'il écrivit à son homologue de Louvain : *vos conclusions sur l'authenticité des profils obtenus à partir des cheveux anciens sont donc, sur le plan scientifique, discutables.*

C'est par téléphone que le professeur Cassiman informa le doyen Boiry que la conférence de presse prévue se tiendrait le 2 juin 1998 à Louvain. Il s'agissait d'une violation flagrante de l'accord de 1997. Celle-ci se déroula à peu près exclusivement en langue néerlandaise, ce qui, dans une affaire qui regarde la France au premier chef et à laquelle des Français avaient collaboré à part égale, n'est rien d'autre qu'une muflerie de la part de la partie belgo-néerlandaise.

C'est cette équipe belgo-néerlandaise qui annonça, sans aucune concertation préalable avec les Français, que *Naundorf n'était pas Louis XVII*, ce qui fut présenté, au nom de la science, comme *la résolution définitive de l'une des énigmes les plus intrigantes de l'histoire.*

Un battage médiatique bien orchestré se garda bien de révéler au public les raisons qui font de cette proclamation un mensonge délibéré.

L'ANALYSE D'ADN DU [COEUR DE L'ENFANT DU TEMPLE](#)

Nous avons déjà analysé sur ce site le livre de Monsieur Philippe Delorme, meneur de cette recherche, avec en sous-main le docteur Petrie. Nous nous bornerons donc à résumer ci-dessous ce que nous en avons conclu :

[Le docteur Pelletan est un faux témoin.](#)

Il n'existe aucune preuve convaincante que Pelletan ait réellement pris le cœur de l'enfant autopsié le 9 juin 1795. Le cœur dit de Pelletan n'a d'existence matérielle attestée que depuis le retour des Bourbons le 14 avril 1814.

Il n'existe aucune preuve convaincante que [le cœur de l'enfant du Temple déposé à Saint-Denis](#) soit le cœur dit de Pelletan.

On a donc extrait de l'ADN d'un cœur d'enfant dont on ignore la véritable origine.

On a comparé cet ADN à un ADN de référence de qualité non scientifiquement prouvée.

On annonce néanmoins à grand son de trompe que c'est bien le cœur de Louis XVII et que celui-ci est donc bien mort au Temple le 8 juin 1795, ce qui n'a nullement été prouvé par cette mascarade.

Il va de soi dans ces conditions que ce résultat, présenté comme le *verdict de la science* n'a strictement aucune valeur.

COMMENTAIRE

Nous ajouterons simplement qu'à notre avis ces recherches d'ADN, fort coûteuses, sont totalement inutiles. Elles seraient d'ailleurs désormais très difficiles, voire impossibles, à organiser, le gouvernement néerlandais ayant pris récemment la décision de classer monument historique l'ensemble du Kalverbos, à Delft, avec tous les éléments architecturaux qui s'y trouvent, y compris la tombe de Louis XVII.

Ainsi que nous l'avons vu au cours de notre étude l'identification de Naundorf avec Louis XVII est un fait largement prouvé, et de façon irréfutable, ce qui a été finalement reconnu par la Cour d'Appel, même si elle s'est refusée à en tirer la conclusion qui s'impose.

On touche là du doigt l'écueil auquel se heurtent tous ceux, historiens ou autres, qui sont convaincus de la survivance du jeune Roi et qui s'efforcent de faire partager cette conviction : l'affaire Louis XVII est bien sûr un problème historique (encore que nous venons de voir qu'il est résolu pour l'essentiel), mais aussi politique et idéologique.

C'est pour ces motifs que nombreux sont ceux qui disent ne pas pouvoir croire à la survie de Louis XVII et à l'existence de sa descendance. En réalité, c'est qu'ils ne veulent en aucun cas y croire, parce que Louis XVII c'est la monarchie traditionnelle et légitime.

On peut exprimer la même constatation en d'autres termes : si Louis XVII avait survécu sans laisser de descendance, ou seulement une descendance féminine, il y a longtemps qu'il aurait été reconnu officiellement en Naundorf.

DESCENDANCE DE LOUIS XVII

De son mariage avec Johanna Fridericke Einert, [Louis XVII eut cinq fils](#), dont deux seulement ont de nos jours une descendance masculine :

- de son troisième fils, Charles Edmond, descend aujourd'hui la branche aînée, dite française, représentée par le prince Charles Edmond de Bourbon et son fils Hugues.
- de son quatrième fils, Adelberth, descend aujourd'hui la branche cadette, dite d'abord néerlandaise, et maintenant canadienne, représentée par le prince Charles Louis - qui a deux fils, Henri Michel, lui-même père de trois garçons Charles Michel, André Louis et Marc Edouard, et Jean Edmond - et son frère le prince Henri - qui a deux fils, Guillaume Emmanuel et Henri Louis.

Au fil du temps, malheureusement, certaines prescriptions des lois fondamentales du royaume n'ont pas été vraiment respectées. Mais il faut tenir compte des circonstances et se dire que le rétablissement de la monarchie ne se fera sans doute pas sans passer sur certaines carences. Demeure la question d'une éventuelle descendance résultant d'un mariage antérieur de Louis XVII. L'historien Xavier de Roche, qui nous a récemment quittés, affirmait son existence, disait la connaître et détenir les preuves de sa légitimité. Il ne nous les a jamais produites. Notons cependant que, lors de notre étude du Récit de Crossen, nous avons signalé que Louis XVII y mentionne un projet de mariage alors qu'il avait environ dix-huit ans. À cet âge, beaucoup de princes royaux étaient mariés, leur premier devoir, avant même de monter éventuellement sur le trône, consistant à assurer la continuité de la lignée (son père fut marié à 16 ans, et ses oncles également). D'autre part, le Récit de Crossen étant un testament politique, il est évident que le mariage éventuel du Roi se devait d'y figurer.

Iconographie : L'os de Naundorf et le médaillon de cheveux des Habsbourg proviennent d'un article du dr Petrie paru en page 3 du numéro 7 de *La Presse et Louis XVII*. Les deux photos de canal médullaire (centré et décentré) ainsi que la photo de Pelletan proviennent du livre de Petrie. Le médaillon Damont de cheveux de l'enfant du Temple est pris chez De Roche. L'arbre généalogique est de l'auteur. Le rapport du dr Locard est repris du *Louis XVII* d'André Castelot.